

AFFAIRE N°13 - Endiguement Ravine du Butor (1ère tranche) - Modification de l'emprunt de 4 129 690 F à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 7 mars 1974, autorisation m'avait été donnée de contracter un emprunt de 4 129 690 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation des travaux d'Endiguement de la Ravine du Butor (1ère tranche).

Cependant par lettre en date du 5 novembre 1974, Monsieur le Directeur de cet établissement m'a fait savoir que la Caisse des Dépôts et Consignations serait disposée à donner une suite favorable à condition que le montant du prêt soit arrondi à 4 129 000 F.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à ramener le montant de l'emprunt de 4 129 690 F à 4 129 000 F

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Vu  
 Saint Denis le 5/2/75  
 Pour le Prefet  
 de Secrétaire Général  
 Signé: Henri AURAND

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Une copie certifiée conforme  
 Le Directeur des Affaires  
 Financières  
 Signé: P. GIANNI